

## **ASSEMBLEE DE CORSE**

### **DELIBERATION N° 08/206 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LA REPARTITION DU RELIQUAT DES CREDITS 2008 DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT**

#### **SEANCE DU 30 OCTOBRE 2008**

L'An deux mille huit, et le trente octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, GALLETTI José, GORI Christiane, GUIDICELLI Maria, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALIBERTINI Rose à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BURESI Babette à Mme GORI Christiane  
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme GUIDICELLI Maria  
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François  
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

M. CECCALDI Pierre-Philippe, FILIPPI Geneviève, GUAZZELLI Jean-Claude, LUCIANI-PADOVANI Hélène.

#### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 4424 - 8 - II,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre National pour le Développement du Sport,
- VU** la directive n° 2007-13 du 14 novembre 2007 du Directeur Général du Centre National pour le Développement du Sport relative à la répartition de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport pour l'année 2008,
- VU** la décision CNDS-DEFIDEC n° 2008-03 du 15 avril 2008 du Directeur Général du Centre National pour le Développement du Sport fixant le montant global des subventions de fonctionnement du C.N.D.S. destinées aux groupements sportifs en Corse pour 2008,
- VU** la délibération n° 08/001 AC de l'Assemblée de Corse du 7 février 2008 portant vote du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour 2008,
- VU** la délibération n° 08/130 AC de l'Assemblée de Corse du 11 juillet 2008 adoptant la répartition des crédits 2008 du Centre National pour le Développement du Sport,
- VU** la délibération n° 08/164 AC de l'Assemblée de Corse du 9 octobre 2008 portant vote du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour 2008,
- VU** l'avis de la Commission Territoriale pour le Développement du Sport en Corse en date du 6 octobre 2008,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** pour 2008 la répartition du reliquat des aides aux associations bénéficiaires des crédits du Centre National pour le Développement du Sport telle que fixée dans les annexes, pour un montant total de **80 099 €**.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les arrêtés attributifs de subvention correspondants.

**ARTICLE 3 :**

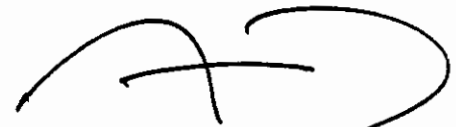
Les subventions seront imputées sur la ligne budgétaire : Chapitre 933 - Fonction 32 - Compte 6574 - Programme 4211F - Sport et Jeunesse (Centre National pour le Développement du Sport 2008).

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 octobre 2008

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI

**ANNEXES**

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**OBJET : Répartition des crédits de la part régionale du C.N.D.S. 2008**

L'article 45 de la loi de finances pour 2006 (n° 2005-1719 du 30 décembre 2005) a clos le compte d'affectation spéciale 902-17 (Fonds National pour le Développement du Sport - FNDS -). L'article 53 de cette même loi modifie l'article L. 4424.8-II du Code Général des Collectivités Territoriales et prévoit l'affectation des fonds à l'établissement public chargé du développement du sport.

Cet établissement public a été créé sous le nom de Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) par le décret n° 2006-248 du 2 mars 2006. Le CNDS, placé sous la tutelle du Ministre chargé des Sports, prend la suite des actions du FNDS, notamment pour ce qui concerne le soutien au développement du sport par l'attribution de subventions de fonctionnement et d'équipement aux associations sportives.

L'article L. 4424.8-II du code général des collectivités territoriales, dispose que « la Collectivité Territoriale de Corse est attributaire des subventions de fonctionnement de l'établissement public chargé du développement du sport, destinées aux groupements sportifs locaux, et réparties régionalement dans le cadre des orientations définies par les instances dudit établissement ». Elles sont affectées par délibération de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil Exécutif, et après consultation du représentant de l'Etat et d'une commission territoriale pour le développement du sport en Corse dont la composition est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse et qui comprend pour la moitié de ses membres des représentants du Comité Régional Olympique et Sportif, et pour l'autre moitié, le Président du Conseil Exécutif et des membres de l'Assemblée de Corse.

Pour 2008 le Directeur Général du CNDS a notifié à la Collectivité Territoriale de Corse, par la décision CNDS-DEFIDEC n° 2008-03 du 15 avril 2008, un crédit de **1 155 526 Euros** au titre de la répartition de la part régionale du CNDS pour 2008, qui a été inscrit au budget 2008 de la Collectivité Territoriale de Corse.

**I - Les actions financées**

**Les aides de la part régionale du CNDS attribuées aux associations sportives locales concernent cinq grands domaines :**

1 - Les pratiques : une offre adaptée aux différents publics.

- Soutenir le développement des associations sportives dans leurs projets spécifiques ;

- Soutenir les projets facteurs d'éducation et de cohésion sociale, en améliorant l'accueil des jeunes dans les clubs avec une pratique adaptée, en favorisant

l'insertion professionnelle et l'intégration sociale, en favorisant l'accueil des personnes handicapées et la mixité des pratiquants, en développant la pratique familiale et les rencontres inter-générationnelles, en encourageant la pratique féminine ;

- Soutenir les actions de promotion de la santé par le sport ;
- Soutenir les projets liés à l'environnement ;
- Soutenir les événements festifs locaux (journées « portes ouvertes », accueil de championnats, forums, initiations...).

## 2 - La formation :

La formation (pour les ligues, comités départementaux, CROS et CDOS) des dirigeants, bénévoles, juges, arbitres, éducateurs, entraîneurs,...

## 3 - L'emploi :

Dans le cadre du dispositif « sport emploi » une somme pouvant atteindre 15 % de l'enveloppe régionale pourra être mobilisée.

## 4 - L'accès au sport de haut niveau :

Les actions de détection de jeunes talents pourront être soutenues.

## 5 - La médecine du sport :

- Soutenir les actions de promotion de la santé par le sport
- Soutenir les actions de prévention et de lutte contre le dopage

## **II - Les bénéficiaires**

1 - les clubs et associations sportives : il s'agit des associations agréées et affiliées, des associations scolaires et universitaires, ainsi que des associations agréées encadrant des sports de culture régionale ;

2 - les ligues régionales et les comités départementaux des fédérations sportives ;

3 - les comités régionaux olympiques et sportifs et les comités départementaux olympiques et sportifs ;

4 - les centres médico-sportifs ;

5 - les Centres de ressource et d'information des bénévoles (CRIB).

Lors de sa réunion en date du 15 mai 2008, la Commission Territoriale pour le Développement du Sport en Corse a arrêté les principes de répartition des crédits de la part régionale du CNDS 2008. Ces propositions ont été formulées en respectant les orientations définies par la directive n° 2007-16 du décembre 2007 du CNDS. Sont notamment définies les actions financées et les bénéficiaires potentiels. Lors de cette commission, 1 075 427 euros ont été répartis.

Un montant de 80 099 € restait à répartir lors de la réunion du 15 mai 2008 de la Commission Territoriale pour le Développement du Sport. Ce reliquat permettra de prendre en compte les dossiers parvenus hors délais lors de la première campagne 2008, ainsi que des projets particuliers présentés par les clubs, comités départementaux, ligues et comités régionaux.

Le montant de **80 099 €** se décompose comme suit :

- **51 049,00 €** au titre des actions prévues par les clubs ;
- **18 550,00 €** au titre des actions prévues par les ligues, comités régionaux et départementaux ;
- **10 500,00 €** au titre des actions «aide à l'emploi».

***Vous trouverez ci-joint en annexe :***

- la fiche financière de proposition d'individualisation ;
- l'article L. 4424.8-II du code général des collectivités territoriales ;
- le compte-rendu de la réunion de la Commission Territoriale pour le Développement du Sport en Corse en date du 6 octobre 2008 ;
- la délibération de l'assemblée de Corse adoptant la répartition des crédits 2008 du CNDS ;
- le tableau 1 : Proposition de répartition de l'enveloppe destinée aux Comités Régionaux et Départementaux ;
- le tableau 2 : Proposition de répartition de l'enveloppe destinée aux clubs de la Région Corse ;
- le tableau 3 : Proposition de répartition de l'enveloppe «aide à l'emploi».

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE République Française**

**PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION**

**SECTEUR : SPORT et JEUNESSE**

**ORIGINE : B.P. 2008**

**PROGRAMME : 4211 F - Sport et Jeunesse - CNDS 2008**

**MONTANT DISPONIBLE : 1 524 447 €**

**MONTANT A AFFECTER : 80 099 € (Reliquat crédits CNDS 2008)**

**Dont :**

- Clubs : 51 049 €
- Liges et Comités : 18 550 €
- Aide à l'emploi : 10 500 €

**DISPONIBLE A NOUVEAU : 1 444 348 €**

**Dernière délibération portant individualisation de ce fonds :**

Délibération n° 08/130 AC du 11 juillet 2008



Tableau 1  
C.N.D.S 2008

DISCIPLINES Comités	Demande complémentaire	2008		2008	autre dispositif d'aide
		Montant demandé	Montant proposé		
<b>BASKET</b>					
CR	détections (rencontres clubs/collèges)	7 000	1 500		
CD 2A	détections (rencontres clubs/collèges)	3 500	500		
<b>CYCLISME</b>					
CR	développement de la discipline	7 500	0		aide aux structures
<b>CANOE KAYAK</b>					
CD 2B	actions de formation	3 300	1 500		
<b>EQUITATION</b>					
CD 2B	Formation d'un chef de piste	2 700	1 500		
<b>ESCRIME</b>					
CR	détection et perfectionnement des jeunes	6 000	1 500		
<b>FCSAD</b>					
CSLG	développement du badminton	6 000	0		
<b>FOOTBALL</b>					
CR	football féminin	6 500	1 500		
<b>GYM. SPORTIVE</b>					
CR	développement GRS	7 500	1 500		
<b>GYM. VOLON.</b>					
CD 2B	Fonctionnement	2 000	0		

<b>HAND BALL</b>						
CR	centre régional féminin/ centre de perfectionnement	5 000	1 500			
CD 2B	Sélection / Formation	4 632	550			
<b>JUDO</b>						
CR	centre régional minimales	3 000	0			
<b>NATATION</b>						
CD 2A	formation cadres ENF 1	3 540	1 000			
<b>RUGBY</b>						
CD 2A	formation éducateurs	4 800	1 000			
<b>SPELEOLOGIE</b>						
CR	formation de cadres spéléo et canyon	3 100	500			
CD 2B	formation des cadres	3 100	0			
<b>SQUASH</b>						
CR	stage élite jeunes	2 500	500			
<b>TENNIS</b>						
CR	formation de cadres, détection, santé par le sport	16 382	0			
<b>TIR</b>						
CD 2A	détection perfectionnement	15 400	1 000			
<b>TIR A L'ARC</b>						
Ligue	Compétitions Continent	1 000	1 000			
<b>TRIATHLON</b>						
CR	aide à la création de la Ligue	6 000	0			aide aux structures
<b>USEP</b>						
CR	santé par le sport (manifestation)	6 000	2 000			
CD 2A	santé par le sport (manifestation)	4 000				
<b>UNSS</b>						
CR	santé par le sport (déplacement)	3 416	0			

<b>VOILE</b>				
CR	détection formation des jeunes	5 330	0	
<b>TOTAUX</b>		144 290	<b>18 550</b>	

Tableau 2

C.N.D.S. 2008

## Propositions de répartition du reliquat de l'enveloppe destinée aux clubs de la région.

DISCIPLINES / CLUBS	LICENCIES		Demande complémentaire	2 008		autre dispositif d'aide
	TOTAL	dont - 18 ans		Montant demandé	Montant proposé	
<b>AERONAUTISME</b>						
Aéroclub de la Corse	140	0	0 %	2 600	500	
AéroClub Bastia St Exupéry	88	13	15 %	2 700	500	
<b>AIKIDO</b>						
Aïkido Club Bastiais	32	5	16 %	1 525	500	
<b>ATHLETISME (F.F.A.)</b>						
Running Club Furiani Agliani	50	0	0 %	1 500	0	
Squash-Loisirs Athlé	5	0	0 %	2 541	0	
CO Lecci Trinité	68	12	18 %	9 000	0	projets de développement
GFCOA athlétisme	143	79	55 %	700	0	
ASPV athlétisme	107	87	81 %	10 000	0	projets de développement
Corsica run x'trem				5 000	0	manifestations
<b>BASKET</b>						
COP	41	37	90 %	1 200	500	
Etoile Filante Bastiaise	88	74	84 %	1 500	500	
Inter Cortenais Basket-ball	124	99	80 %	6 000	0	aide aux clubs nationaux



Football Club Corse d'Ajaccio					tournoi féminin en Sardaigne	4 000	1 000	
SC Bocognano	219	187	85 %		stages vacances	7 000	500	
Jeunesse Sportive Ajaccienne	137	121	88 %		école de football	12 000	500	
A.J. Biguglia (Foot)	294	177	60 %		prévention sécurité routière	4 000	0	projets de développement
A.S.C. Pieve di Lota	191	110	58 %		animations vacances	2 500	500	
C.A.B.	464	223	48 %		Séances découvertes/vacances	8 000	0	projets de développement
C.A.B.	464	223	48 %		Plateau féminin	6 000	800	
Etoile Filante Bastiaise (Foot)	338	223	66 %		Fonctionnement de la catégorie débutant	4 000	0	
Foot Balagne Ile Rousse	250	?			Relance du FAIRM	?	0	projets de développement
Football Club Aregno Calvi	241	211	88 %		PHC et féminine	5 379	500	
GFCBL	113	99	88 %		Navettes vers les quartiers	10 800	1 000	
SCB Section jeunes	316	226	72 %		Acquisition de matériel « jeune »	4 776	0	aide aux clubs nationaux
U.S.C.C.					Centenaire de l'USCC	10 300	0	manifestations
Entente Gallia Salines	203	161	79 %		Tournoi Barcelone	2 500	0	
Olympic futsal Ajaccien	90	70	78 %		formation éducateur futsal	4 200	0	projets de développement
<b>GYM. SPORTIVE</b>								
GFCOA gymnastique	308	267	87 %		gym loisirs	7 000	0	projets de développement
Gymnastique club du Valinco	48	44	92 %			750	0	
Espoir Gym Bastia	173	160	92 %		Accès/compétition continent	3 500	0	
Gym Club de Balagne	144	133	92 %		Equipement en secteur rural	5 000	0	projets de développement
<b>GYM. VOLONTAIRE</b>								
Récré 2A	312	0	0 %		santé par le sport 1 <sup>ère</sup> demande	2 000	1 000	
L'andarina gym	41	0	0 %		section rurale	4 000	0	
Gym Volontaire Calvaise	50	0	0 %		Stage marche sportive	750	500	



CRAB XV	192	140	73 %	Beach et formation	10 000	0	projets de développement
<b>SPORT ADAPTE</b>							
A. Sport pour Tous	20	10	50 %	Portes ouvertes et communication	900	500	
<b>SPORT AUTOMOBILE</b>							
ASA Corsica				pilotes féminines Tour de Corse	9 500	0	
ASA Restonica				Organisation course	96 890	0	manifestations
<b>SQUASH</b>							
Squash Loisirs section squash	47	14	30 %	Achat lanceur	2 500	0	crédits équipements ligues
<b>TAEKWONDO</b>							
CIT master park Ajaccio	124	88	71 %	1 <sup>ère</sup> demande	2 400	2 000	
Corse Académie tae kwon do	40	33	83 %	10 ans du club tournoi	2 250	0	
TKD Académie d'Aléria	40	33	83 %	Animations vacances	10 500	500	
<b>TENNIS</b>							
Tennis club Ajaccio	240		0 %	1 <sup>ère</sup> demande	12 000	2 000	
Tennis Club Cortenais	78	29	37 %	Machine à corder accessibilité	1 900	500	
Tennis Club de Calvi	198	107	54 %	Accès Tournoi Côte d'Azur	4 442	0	
Tennis Club de Costa Verde	205	96	47 %	Rencontre au féminin	1 264	500	
Tennis Club de Folelli	130	58	45 %	Tennis au féminin	1 300	500	
Tennis Club de Mियो	276	144	52 %	Team Compétition	5 514	0	
Tennis Club de Monticello	110	65	59 %	Stages Vacances	1 600	500	
Tennis Club Ile Rousse	120	76	63 %	Stages vacances terre battue	2 550	500	
Raquette club de Porto-Vecchio	186	105	56 %	tennis féminin	1 840	500	
<b>TENNIS DE TABLE</b>							
Ping-pong Club Bastiais	63	38	60 %	Organisation tournois stages continent	1 500	0	
<b>TIR</b>							
Tir club de Porticcio				matériel handicapés	14 800	1 300	



GFCA Carbuccia	140		0 %	formation de cadres	1 400	700	
Club de Tir U Rustinu				Achat cible électrique	9 136	0	crédits équipements
<b>TIR A L'ARC</b>							
Inseme tir à l'arc	18	1	6 %	mise en place parcours	8 800	1 000	
ASPTT Bastia Section Arc	36	23	64 %	Achat archerie pour prêt	1 762	1 000	
Compagnie d'Arc de Ville	50	23	46 %	Accès Compétition Continent	900	0	
<b>VOILE</b>							
Société Nautique d'Ajaccio	83	43	52 %	formation compétition féminines	4 000	500	
Club de Voile de Bonifacio	17		0 %	achat de dériveurs	800	800	
Club Omnisports Arinella (EPMIM)				Voile habitable au féminin	900	500	
Calvi Nautique Club	42	6	14 %	Sport féminin - 2 animations semaine	10 000	0	
Mare e Vela 2B	60	32	53 %	Stages perfection Vacances	2 000	300	
<b>VOLLEY</b>							
Volley Ball Bastiais	122	96	79 %	Promotion dans les écoles	1 640	500	
<b>VOL LIBRE</b>							
Corsikite				formation/ journée découverte	2 700	500	
Cime'Ale				rassemblement	6 650	0	manifestations
<b>ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</b>							
Collège Fesch				4 actions		3 799	
Sainte marie				2 actions		1 900	
CO Costa Verde basket				1 action		950	
<b>TOTAUX</b>					<b>560 509</b>	<b>51 049</b>	

**Dotation 08 :**

Dotation de base	1 068 529,00
Crédit Fonctionnement éducatif	86 997,00
	<b>1 155 526,00</b>

**Montants adoptés :**

Total CLUBS :	643 727,00
Total COMITES :	392 200,00
Total EMPLOI :	39 500,00
<b>Total montants adoptés :</b>	<b>1 075 427,00</b>

**Reliquat :**

80 099,00
-----------

**Propositions CLUBS :**

<b>51 049,00</b>
------------------

**Propositions COMITES :**

<b>18 550,00</b>
------------------

**Propositions EMPLOI :**

<b>10 500,00</b>
------------------

<b>80 099,00</b>
------------------

C.N.D.S 2008				
Proposition de répartition du reliquat de l'enveloppe « aide à l'emploi »				
DISCIPLINES · Comités régionaux · Comités départementaux · Clubs	Ancienneté et descriptif de la demande	2008		Autre dispositif d'aide
		Montant demandé	Montant proposé	
<b>FOOTBALL</b>				
CR	4 <sup>ème</sup> année (cadre technique régional)	7 500	7 500	
<b>VOLLEY BALL</b>				
CR	4 <sup>ème</sup> année (cadre technique régional)	7 500	0	aide aux structures
<b>HANDBALL</b>				
CR	consolidation d'emploi sportif (cadre technique régional)	3 000	3 000	
<b>CROSC</b>				
CR	1 <sup>ère</sup> année	15 000	0	
<b>TOTAUX</b>		<b>33 000</b>	<b>10 500</b>	